

par l'apparente indifférence de celui-ci devant la chute du dollar qu'ils relient à la timidité des mesures américaines face à la crise de l'énergie, ainsi qu'à l'augmentation subséquente des importations américaines de pétrole qui est venue porter un dur coup à la balance des paiements des États-Unis. Dans ses tentatives de résoudre le problème des relations commerciales avec le Japon, l'Administration Carter s'est heurtée aux institutions et aux forces intérieures dans l'un et l'autre pays. Il reste que dans l'ensemble les progrès accomplis ont été substantiels sur les deux plans.

Bilan

Pourquoi le bilan de l'équipe Carter est-il si inégal? Compte tenu de la complexité des relations internationales, l'Administration s'est généralement bien tirée d'affaire. Si son manque de cohérence s'explique en partie par la présence inévitable de contradictions

inhérentes à la conduite de toute politique étrangère, il faut dire que lorsque l'Administration Carter a trébuché, elle s'est trop souvent prise au piège de ses propres déclarations.

Mais pourquoi sa politique étrangère est-elle si peu comprise? Sans crise évidente et sans mandat précis sur le plan intérieur, tout gouvernement éprouve de la difficulté à définir sa politique étrangère. Le style de Carter n'aura cependant fait que masquer encore davantage les lignes de force de sa politique extérieure. Ainsi que le soulignait fort à propos M. Brzezinski en 1971, il n'y a pas eu de doctrine Nixon. Selon la même logique, il n'existe pas non plus aujourd'hui de doctrine Carter et c'est pourquoi le président devrait s'efforcer d'abord et avant tout d'expliquer clairement quels sont les objectifs et les stratégies de son Administration.

Lettre à la rédaction

Erreur factuelle . . .

Monsieur,

L'intéressant article de M. William Epstein (*Perspectives internationales* de mars/avril) sur les initiatives canadiennes de désarmement à la trente-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU contient une grave erreur factuelle. L'auteur donne les résultats du vote sur la résolution mexicaine touchant les SALT (33/91C) et affirme que les États-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne et la France étaient au nombre des dix pays qui ont choisi l'abstention. Cela est tout à fait erroné. Seuls les pays de l'Europe de l'Est (moins la Roumanie) et le Malawi se sont abstenus.

Terry Empson
Haut-commissariat de Grande-Bretagne
Ottawa